



Une organisation du



Bulletin d'inscription 6^{ème} Rallython du Team J le 5 décembre 2026

Nom:	Prénom:	
Date de naissance:	Lieu de naissance:	
Nationalité:		
Adresse : Rue		
Code postal:	Ville:	
Téléphone:	E-mail :	
Numéro de dossier:	Date de délivrance:	
Autorité de délivrance:		
Catégorie: (Cochez la bonne case) auto ☐ / moto ☐ / side-car ☐		
Groupe : 1 voiture ancienne et sportive d'origine ☐ / 2 voiture ancienne, moderne de compétition ou modifiée piste ☐		
Véhicule : Marque:	Modèle:	
Cylindrée:	Puissance moteur:	Année:
Club / Team:		

IMPORTANT Le vendredi 27 novembre aura lieu la clôture des inscriptions. Vous recevrez une réponse par e-mail suite à votre inscription, de votre participation ou non à l'événement. Attention pour les voitures de compétitions et modifiées la place est limitée à 20 voitures.

L'événement aura lieu sous réserve des autorisations écrites nécessaires.

Attention : Toute inscription ne sera prise en compte qu'après réception de votre bulletin d'inscription entièrement rempli et accompagné d'une photo du véhicule ¾ avant et la photocopie du permis de conduire par mail à contact@teamj.fr ou par courrier à Association TEAM J, 260 Rue des Sablons, 76320 Saint Pierre Lès Elbeuf.

Je soussigné(e) (Nom et Prénom du participant) _____ avoir lu et approuvé le règlement l'événement

**ATTENTION CET
EVENEMENT EST UNE
DEMONSTRATION ET NON
UNE COURSE**

Date : ____ / ____ / ____
Signature :



Une organisation du



REGLEMENT GENERAL

Article 1: Définition :

Cette journée de baptêmes, organisé par l'association TEAM J, est ouvert aux automobiles motos et side-cars. Cette manifestation permet de participer à une bonne action aux bénéfices de l'AFM Téléthon. Cette journée est organisée sous le caractère amical, **toutes attitude non respectueuse d'un participant envers l'organisation pourra entraîner son exclusion!**

Article 2: Organisation :

Cette journée de baptêmes sont organisées par l'association « TEAM J » association loi 1901. Les participants et visiteurs sont priés d'observer strictement les instructions données par l'équipe organisatrice, tant à l'intérieur des parcs que sur parcours.

Article 3: Véhicules admis :

Cette manifestation est ouverte à tout propriétaire d'autos, motos et, side-cars. L'organisateur se réserve le droit d'engager des véhicules à caractère exceptionnel.

Article 4: Inscriptions :

L'envoi du formulaire d'inscription entraîne l'acceptation par le participant de ce règlement sans aucune réserve. Le fait de s'inscrire implique à chaque participant de respecter les instructions données sur place par l'organisateur. **Compte tenu du nombre limité de participants, l'organisateur se réserve le droit de refuser des inscriptions, ainsi que les véhicules ne correspondant pas à l'esprit de la manifestation, sans en avoir à se** Les participants devront présenter leur permis de conduire original le jour de la manifestation.

Article 5: Baptêmes :

La possibilité est donnée à chaque participant de rouler sur le parcours, dans le respect des règles données par l'organisateur et du code de la route,

Article 6: Accès à la piste :

L'organisation effectuera une vérification technique visuelle, et se réserve le droit de refuser le départ à tout véhicule dont l'état ou l'aspect serait non conforme aux règles de sécurité, étant entendu que chaque participant est responsable de l'état de son véhicule. L'organisateur identifiera le participant et le véhicule engagé pour la durée de la manifestation. Le signataire du bulletin d'engagement sera le seul habilité à piloter la machine engagée.

Article 7: Sécurité :

Pour les motards, le port du casque et d'une tenue complète en cuir, gants et bottes sont obligatoires, (exceptionnellement, le jeans sera toléré si les conditions climatiques sont favorables). L'organisateur se réserve le droit de refuser le départ à tout véhicule ayant subi des dommages pendant la manifestation.

Pour les voitures le port du casque sera obligatoire pour le conducteur et son passager si un parcours sur route fermée est prévu. Tout contrevenant sera exclu de l'accès à la piste sans possibilité de dédommagement.

Article 8: Passagers :

Les passagers devront être équipés en cohérence avec les véhicules où il monte , **les autos un seul passager qui sera sous la responsabilité du conducteur. Interdit au moins de 10ans, la carte d'identité pourra être demandé.**

Article 9: Parking, circulation :

Les visiteurs et les participants se soumettront et respecteront **la signalisation et le fléchage des différents parkings, emplacements et lieux de circulation** signalés autour de la manifestation. Tout déplacement devra s'effectuer à allure réduite. L'organisateur se réserve le droit d'exclure immédiatement tout participant ayant un comportement jugé dangereux.

Article 10: Assurance – Dommages – Vols :

L'organisation souscrit une assurance pour les dommages corporels, matériels de l'organisation, immatériels consécutifs.

Les participants déclarent décharger les organisateurs de toute responsabilité découlant de l'usage de leurs véhicules, dans quelques conditions que ce soit, aussi bien sur la piste que dans le parc. **Il appartient donc à chaque participant de pourvoir personnellement à la garantie des risques qu'il encourt et à sa propre responsabilité civile.** L'organisateur décline toute responsabilité pour les dommages ou vols survenus aux véhicules garés et à tout élément exposé, dans le cadre de la manifestation.

Article 11: Réclamations :

Aucune réclamation ne sera admise du fait du caractère amical et convivial de cette manifestation, et **en dehors de tout esprit de compétition.** Chaque participant s'engage à respecter sans réserve les articles du présent règlement et les directives imposées par l'organisateur. Seul le règlement en français est admissible lors d'un litige.

Article 12 : Parade :

Durant la parade les casques ne seront pas obligatoires dans les voitures, pour les motos et side-car ils seront obligatoire et le transport de personnes dans les véhicules devront respecter le code de la route, car nous empruntons la route ouverte à la circulation.

1. Nom		CATEGORIES DE VEHICULES POUR LESQUELLES LE PERMIS EST VALABLE		DEPUIS LE	JUSQU'AU	RESTRICTIONS	MENTIONS	TIMBRE
2. Prénom :		A1	≤ 125 cc ≤ 11 kW	*****				
3. Date et lieu de naissance :		A	≤ 75 kW ≤ 216 kW.kg	*****				
8. Domicile :		A		*****				
4. Délivré par :	LE PREFET (76)	B1		00/00/0000				
5. N° :	000000000000	B	≤ 2500 kg ≤ 100 km/h	00/00/0000				
		C		*****				
		D		*****				
		E		00/00/0000				
		C		*****				
		D		*****				

Autorité de délivrance
Date de délivrance du titre
Numéro du dossier

Symbole et nom de l'État qui a délivré le titre



Bande MRZ.
Elle permet d'accéder aux informations de la puce

- 1 Nom du titulaire
- 2 Prénom du titulaire
- 3 Date et lieu de naissance
- 4a Date de délivrance du titre
- 4b Date de fin de validité
- 4c Autorité de délivrance
- 5 Numéro du titre
- 7 Signature
- 9 Catégorie(s) de permis

Numéro du dossier



Puce électronique